

**RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION
DES PERMIS ET DES CERTIFICATS
DES BIENS ET DES SERVICES
MUNICIPAUX**

ATTENDU que la municipalité souhaite établir une tarification pour les permis délivrés et les services rendus ;

ATTENDU que les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) permettent à une municipalité d'imposer une tarification ;

ATTENDU qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt à la séance du 12 mai 2025, des copies du projet de règlement étant également mis à la disposition du public lors de cette séance;

EN CONSÉQUENCE, LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 256-2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour objet d'établir les tarifs applicables à l'émission de permis et à certains services municipaux.

ARTICLE 3

Les tarifs d'honoraires pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat requis en vertu du Règlement sur les permis et certificats ou le renouvellement d'un permis ou d'un certificat sont énoncés aux tableaux 1 à 3. Les tarifs d'honoraires pour une demande en urbanisme sont énoncés au tableau 4.

Le présent article n'a pas pour effet d'exiger l'obtention d'un permis ou d'un certificat en cas de contraction avec le Règlement sur les permis et certificats : l'exigence de l'obtention d'un permis ou d'un certificat est prescrite au Règlement sur les permis et certificats.

Dans tous les cas, le tarif d'honoraire est non remboursable, incluant dans le cas d'un refus de délivrance du permis ou du certificat par le fonctionnaire désigné.

Les définitions (ex. : construction, agrandissement, transformation, rénovation) sont celles prévues au Règlement sur les permis et certificats.

Tableau 1 : Tarification pour un permis de lotissement

Type d'intervention :	Tarif :
1. Opération cadastrale visant une nouvelle rue	750 \$ par rue
2. Opération cadastrale visant le prolongement d'une rue	500 \$ par tronçon
3. Opération cadastrale visant un lot	100 \$, plus 25 \$ par lot créé

Tableau 2 : Tarification pour un permis de construction

Type d'intervention :	Tarif :	
	Groupe d'usages Habitation	Autres groupes d'usages
1. Construction d'un bâtiment principal	300 \$, plus 40 \$ par logement additionnel	400 \$, plus 5 \$ par chaque 10 m ² de superficie de plancher
2. Construction d'un bâtiment complémentaire	Superficie au sol de moins de 20 m ² : 25 \$ Superficie au sol de 20 m ² et plus : 75 \$	Superficie au sol de moins de 20 m ² : 25 \$ Superficie au sol de 20 m ² et plus : 75 \$
3. Agrandissement d'un bâtiment principal	100 \$	200 \$, plus 5 \$ par chaque 10 m ² de superficie de plancher
4. Agrandissement d'un bâtiment complémentaire	25 \$	50 \$
5. Transformation d'un bâtiment principal	100 \$	200 \$
6. Transformation d'un bâtiment complémentaire	25 \$	50 \$
7. Renouvellement d'un permis de construction	La moitié du coût initial du permis	

Tableau 3 : Tarification pour un certificat d'autorisation

Type d'intervention	Tarif :	
	Groupe d'usages Habitation	Autres groupes d'usages
1. Rénovation d'un bâtiment principal	50 \$	100 \$
2. Rénovation d'un bâtiment complémentaire	25 \$	50 \$
3. Déplacement d'un bâtiment principal	50 \$	100 \$
4. Déplacement d'un bâtiment complémentaire	25 \$	50 \$
5. Démolition d'un bâtiment principal	50 \$	100 \$
6. Démolition d'un bâtiment complémentaire	25 \$	50 \$
7. Changement d'usage ou de destination d'un bâtiment ou d'un terrain	n.a.	250 \$
8. Installation d'un bâtiment temporaire	50 \$	50 \$
9. Exercice d'un usage temporaire	50 \$	50 \$
10. Construction, installation ou remplacement d'une piscine, incluant les dispositifs de sécurité requis	50 \$	100 \$
11. Construction, installation, agrandissement et déplacement d'un quai ou d'un abri à bateaux	25 \$	50 \$
12. Construction ou agrandissement d'une construction accessoire	25 \$	50 \$

Type d'intervention	Tarif :	
	Groupe d'usages Habitation	Autres groupes d'usages
13. Installation, modification ou remplacement d'une enseigne	25 \$	50 \$
14. Installation septique	25 \$: cabinet à fosse sèche ou cabinet à terreau 150 \$: autre installation septique	50 \$: cabinet à fosse sèche ou cabinet à terreau 300 \$: autre installation septique
15. Installation de prélèvement d'eau souterraine ou de surface et un système de géothermie	75 \$	150 \$
16. Installation d'une maison mobile	100 \$	n.a.
17. Aménagement ou agrandissement d'une industrie liée à l'extraction	n.a.	1 000 \$
18. Aménagement ou agrandissement d'un terrain de camping	n.a.	500 \$
19. Exercice d'un usage de résidence de tourisme	1 000 \$	
20. Exercice d'un usage de résidence principale	250 \$	
21. Installation d'une tour de télécommunication	1 000 \$	
22. Installation d'une antenne de télécommunication	500 \$	
23. L'aménagement ou l'agrandissement d'une aire de stationnement, incluant les cases et les allées de circulation, ou d'une allée d'accès	25 \$	
24. L'aménagement ou l'agrandissement d'une allée véhiculaire (projet intégré)	500 \$ par allée	
25. L'excavation du sol et les travaux de remblai et déblai	25 \$	
26. Toute construction, ouvrage ou travaux dans la rive, sur le littoral ou dans un milieu humide	25 \$	
27. Toute construction, ouvrage ou travaux dans une zone à risque de mouvement de terrain	25 \$	
28. Abattage d'arbres dans le cadre d'une exploitation forestière ou d'une coupe forestière	500 \$	
29. Abattage d'un arbre	25 \$ pour les 10 premiers arbres, plus 5 \$ par arbre additionnel	
30. Renouvellement d'un certificat d'autorisation	La moitié du coût initial	

Tableau 4 : Tarification pour une demande en urbanisme

Type d'intervention :	Tarif :
1. Demande de dérogation mineure	750 \$
2. Demande d'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
a) Opération cadastrale relative à une rue :	250 \$ par rue
b) Construction d'un bâtiment principal :	250 \$
c) Agrandissement d'un bâtiment principal :	150 \$

Type d'intervention :	Tarif :
d) Autres interventions assujetties :	100 \$
e) Construction d'un bâtiment principal :	100 \$
3. Demande d'usage conditionnel	250 \$
4. Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble	1 000 \$
5. Demande de démolition d'un immeuble en vertu du Règlement sur la démolition d'immeubles	500 \$
6. Demande de modification du Règlement sur le plan d'urbanisme	1 000 \$
7. Demande de modification d'un règlement d'urbanisme	1 000 \$

Tableau 5 : Tarification pour services administratifs

Services administratifs : Les taxes applicables, conformément à la législation en vigueur, seront ajoutées en fonction de la nature des services offerts.	Tarif :
1. Photocopie ou impression (par page). En cas d'impression recto verso, ceci est considéré comme deux (2) pages	Noir et blanc : 0,50 \$ Couleur : 1 \$
2. Télécopie (par page). En cas de recto verso, ceci est considéré comme deux (2) pages (envoi et réception)	1 \$
3. Documents obtenus dans le cadre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels RLRQ c. A-2.1	Selon la loi ou le règlement provincial en vigueur.
4. Recherche de taxes antérieures (par année demandée dans les archives)	5 \$
5. Numérisation de document (par document)	3 \$
6. Épinglettes par la poste ou au comptoir	6 \$

Tableau 6 : Tarification pour services de loisirs

Services et location de loisirs : Les taxes applicables, conformément à la législation en vigueur, seront ajoutées en fonction de la nature des services offerts.	Tarif :
1. Clé pour terrain de tennis	10 \$
2. Clé pour terrain de pickleball (en cas de perte le tarif double)	35 \$
3. Paddelboard (dépôt de sécurité seulement)	100 \$

Tableau 7 : Tarification pour la location de salles

Location de salles : Les taxes applicables, conformément à la législation en vigueur, seront ajoutées en fonction de la nature des services offerts.	Tarif :	
	Résident	Non-Résident
1. Salle communautaire (sous-sol, HV)	100 \$	200 \$
2. Dépôt pour le ménage (remboursement si le ménage est fait par le locataire)	100 \$	100 \$
Location de salles :	Tarif :	
	OBNL local	OBNL région
3. Salle communautaire (sous-sol, HV)	Gratuit	50 \$

ARTICLE 4

Dispositions finales En cas d'incompatibilité entre l'une ou plusieurs des dispositions du présent règlement et l'une ou plusieurs des dispositions d'un autre règlement édicté par la Municipalité de Lantier qui lui est antérieur, les dispositions du présent règlement prévalent.

ARTICLE 5

Entrée en vigueur Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à une séance tenue le : **12 mai 2025**

Par la résolution numéro : **2025.05.xxx**

(original signé)

(original signé)

Richard Forget,
Maire

Benoit Charbonneau,
Directeur général

Calendrier d'entrée en vigueur :

Date de l'avis de motion : 12 mai 2025

Date de dépôt du projet de règlement : 12 mai 2025

Date de l'adoption du projet : 12 mai 2025

Numéro de résolution : 2025.05.XXX

Date de l'adoption du règlement : 9 juin 2025

Numéro de résolution : X

Date de publication : X 2025